

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

16 JANVIER 2020

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, Frédéric FOLCHER, François FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, Yves SERVIERES, Thierry MAZOYER.

Absents : Daniel MOLINES, Mathias CORNEVAUX, Gillian MAC HUGO, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Catherine BLACARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves-Elie LAURENT, Marie LION, Françoise THYSS

Secrétaire de séance : François FOLCHER

1- Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté.

2- Délibérations

- a. Participation au transport scolaire : Vote à l'unanimité du versement de la participation communale de 408 € par an et par enfant pour l'organisation des transports scolaires par la Région OCCITANIE.
- b. Subvention de l'association « Cévennes Terre d'Accueil » : Dans le cadre de l'accueil d'une famille syrienne, la commune a sollicité l'aide proposée par la région à hauteur de 7000 €. L'aide sollicitée vient d'être versée à la commune. La commune avait déjà préfinancé la somme de 6000 € auprès de l'association Afin de couvrir les dépenses engagées, le conseil décide de verser le solde de la subvention soit 1000€ à l'association « Cévennes Terre d'Accueil »: Vote à l'unanimité.
- c. Modalités de mise en œuvre de temps partiels : sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal décide de mettre en place la possibilité de travail à temps partiel pour ses agent, disposition déjà sollicitée par deux agents : vote à l'unanimité.
- d. Echange de terrains pour régularisation de voirie à Runes : Régularisation d'un échange de terrain entre la commune et un particulier, opération suivie par le Cabinet FAGGE : vote à l'unanimité.
- e. route des Clauzes : La route des clauzes a été modifiée il y a quelques années avec l'accord des propriétaires concernées. L'ancien chemin devait être

déclassé au profit du propriétaire en échange du terrain pris pour le nouveau tracé. Il est proposé de régulariser cette cession de l'ancien chemin, ce qui n'avait pas été fait. Vote à l'unanimité

- f. Déplacement de voirie au Cros: Déclassement de l'ancienne voirie et reclassement de la nouvelle voirie : Vote à l'unanimité afin de formaliser cette affaire.
- g. Rieumal Chemin le Stevenson: Vote à l'unanimité pour régulariser les échanges de terrain intervenus lors de la modification du tracé du chemin de Stevenson à Rieumal et pour le déclassement pour rétrocession de la partie de l'ancien tracé.
- h. Terrains en indivision: Vote à l'unanimité pour la rétrocession et l'échange de terrain incluant le château d'eau et la station UV de Saint Maurice avec la famille BENAZOUZ-MATHIEU.
- i. Bassin de Masméjean: Vote à l'unanimité pour l'acquisition à la famille PANTEL-ARBOUSSET du terrain supportant le château d'eau de Masméjean et régulariser la situation foncière de cet équipement.

P.A.D.D : Programme d'Aménagement et de Développement Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le PADD est le document qui fixe les orientations pour l'élaboration du PLU. Les propositions qui nous ont été présentées constituent une liste de bonnes intentions. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve les principes du PADD à l'unanimité.

Points sur les travaux :

- Attribution du marché pour la signalisation touristique et urbaine à l'entreprise LACROIX pour un montant de 36.000,26 euros. Un délai de six semaines est accordé à la société LACROIX pour réaliser ces travaux au printemps 2020.
- PVCG 2020 : (Programme Voirie Crédits labellisés 2020) :
La réalisation des devis est en cours pour 2020 par notre maître d'œuvre « LOZERE INGÉNIÉRIE).
- Evolution du système de chauffage de la maison du Mont Lozère :
La chaudière de l'actuelle Maison du Mont Lozère est en bout de course. Bien qu'un projet de restructuration totale de ce bâtiment soit envisagée dans les prochaines années, il est nécessaire d'intervenir afin d'éviter de se trouver confrontée à une panne totale de chauffage. Une étude est confiée à LOZERE ENERGIE afin de comparer (techniquement et financièrement aux regard des aides potentielles) le remplacement de l'actuelle chaudière:

- Soit par une chaudière moderne plus économe
 - Soit par deux chaudières : une pour la partie gîte (type pompe à chaleur) et une seconde pour la salle polyvalente + locaux divers.
- AEP le Chambon :
Les travaux AEP (remplacement branchement plomb) sont actuellement en cours Place du Chambon.
 - Régularisation des captages :
Reprise actuellement des travaux sur Le Mazel, Le Masmin par l'entreprise ROUVIERE
 - Travaux Camping (Petit sanitaire) :
Lancement de l'appel d'offre pour la reconstruction du sanitaire situé près du Tarn. Remise des offres le 14 février prochain. Le marché sera attribué début mars et réalisation des travaux pour fin juin.
 - Projet Aménagement du Quai :
Le 16 janvier a eu lieu un premier contact avec le Maître d'œuvre du projet d'aménagement du quai. La première réunion publique d'août 2019 a permis de recueillir les avis et observations ou questions de la population. Sur ces bases la, un travail va être engagé avec l'équipe technique (Architectes, Conseil Départemental, ONF pour étude phytosanitaire des arbres, commune.....) en vue d'une réunion avec les élus en avril et d'une prochaine réunion de concertation avec la population lors d'une réunion publique projetée courant mai 2020.
 - Maison du Mont Lozère :
Le cabinet BESSIN-SEBELIN a été retenu pour la conception du projet de nouvelle maison du Mont Lozère.

Questions diverses :

- Registres d'Etat Civil :
Le conseil municipal décide de regrouper la tenue de l'Etat civil Les trois registres d'Etat-Civil seront déposés et gérés à la mairie de Pont de Montvert à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- Arbres aux Abeilles :
L'association l'Arbre aux Abeilles élabore un projet de découverte de l'abeille noire. Ce projet estimé à 38.000€ comprendrait notamment la création d'un circuit de découverte de plusieurs ruchers (st Maurice, le Viala, les mellières, la vallée de l'abeille noire) ainsi que divers aménagements et actions de découvertes de l'apiculture sur le site de la Vernède. Un dossier de subvention GAL, qui a reçu un accueil favorable, a été déposé. L'obtention d'un tel financement du GAL suppose un cofinancement de collectivités locales. L'association sollicite donc la commune à hauteur de 1.500 euros pour ce cofinancement. Le département est également sollicité.
Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.